

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU
D'ETUDE EN VUE DE REALISER L'ETUDE DE FAISABILITE DU
PROJET DE CONTRCUTION DE LA PRISON CIVILE DE PETION-
VILLE**

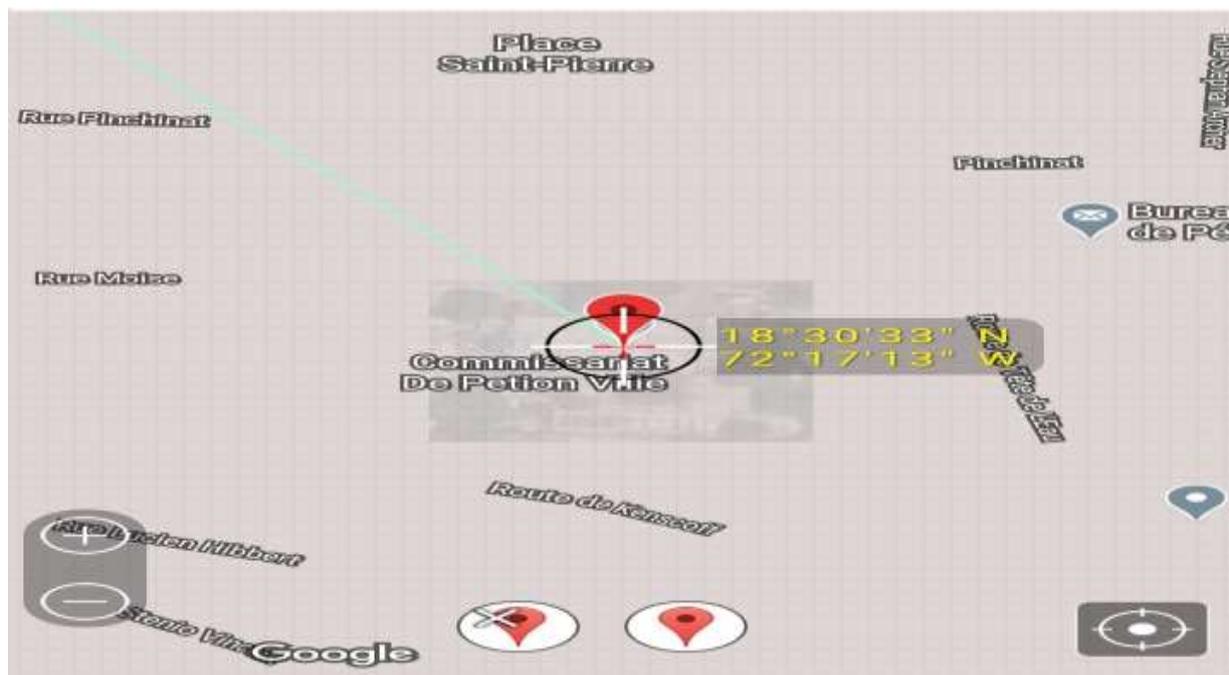


Titre du Projet : Construction de la prison civile de Pétion-ville

Partenaires : Direction de l'administration pénitentiaire (DAP), PNUD/INL

Durée de la mission: 3 mois

Localisation :



I- CONTEXTE

Une bonne administration de la justice fait référence généralement aux questions relatives à l'accès à la justice, à la façon dont les Tribunaux et les Cours remplissent leurs missions pour répondre aux besoins de la société en matière de justice et aussi **au respect des droits des détenus**. Ce dernier aspect dépend fortement de la quantité et de la qualité des infrastructures disponibles pour accueillir les détenus.

En Haïti, le secteur pénitentiaire est confronté à des problèmes structurels illustrés par un taux d'occupation élevé (plus de 331% à ce jour) et des conditions de détention précaires qui ne répondent pas aux normes internationales. La Direction de l'administration pénitentiaire (DAP), créée en 1989 et intégrée à la Police nationale (PNH) depuis 1997, gère actuellement 18 centres de détention hébergeant un total de 10 753 détenus, dont 340 femmes, 113 garçons et 6 filles. La DAP comprenait 1 820 membres du personnel, soit 1 223 policiers, soit un ratio de 1 agent pénitentiaire pour



9 détenus. Une évaluation récente menée par la DAP et l'ONU a montré qu'environ 1 500 personnes supplémentaires sont nécessaires compte tenu de la population carcérale croissante en raison des problèmes de détention préventive prolongée.

Depuis plus de 15 ans, des acteurs internationaux et nationaux ont soutenu la DAP afin d'améliorer le système de gestion pénitentiaire et les conditions de détention. Malgré ces efforts, le secteur continue de souffrir de problèmes importants, notamment:

- Manque d'infrastructures appropriées: seulement 4 prisons sur 18 qui répondent aux normes internationales.

- La détention provisoire prolongée (concernant 76% des détenus) qui met la pression sur les capacités (déjà limitées) des prisons.

- Le manque de ressources financières internes / la dépendance à l'aide extérieure fournie par les organisations internationales.

La crise du COVID-19 a mis en évidence la situation précaire dans les prisons. Malgré un plan d'urgence élaboré dès la proclamation de l'état d'urgence, 128 détenus ont été infectés et les conditions restent instables.

Dans ce contexte, l'amélioration des conditions de détention reste une priorité, tout en continuant de soutenir les efforts visant à réduire le taux de détention provisoire prolongée. Le renforcement de la capacité opérationnelle de la DAP en réhabilitant les prisons et les centres de détention existants est essentiel pour garantir que les conditions de détention sont conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux détenus vulnérables tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés. Ainsi, Le PNUD et INL, dans le cadre de l'appui qu'ils donnent à la DAP veulent entreprendre un processus visant à réhabiliter la prison de Pétion-ville qui est l'une parmi tant d'autres concernées par ce partenariat.

II- OBJECTIF DU PROJET

- Objectif général du projet

Doter le pays plus précisément la zone métropolitaine d'un centre carcéral pouvant accueillir les détenus atteints de maladies contagieuses dans les meilleures conditions qui soient.

- Objectifs spécifiques :

1- Permettre aux détenus frappés de maladie contagieuse de trouver les soins nécessaires et adéquats.

2- Eviter la propagation des maladies contagieuses tout en protégeant les autres détenus, les parents des détenus et le personnel pénitentiaire.

III- CONTENU ENVISAGEABLE DU PROJET

Rubrique	Description
1-	Renforcement et rénovation du rez-de-chaussée du bâtiment de détention.
2-	Construction d'un autre bloc de détention à l'étage du bâtiment.
3-	Travaux de renforcement structural et de rénovation au niveau du bâtiment administratif.
4-	Travaux de reconstruction du bâtiment de la cuisine et du dépôt sur lequel l'infirmerie sera érigée.
5-	Construction de 3 miradors.
6-	Construction d'une nouvelle fosse septique de 30 m ³ de capacité y compris puisard.
7-	Aménagement de la cour (terrain de jeu, kioste, parking, espace vert)

8-	Energie solaire (système d'inverter, batterie gel, régulateur et panneaux solaires)
9-	Réparation du bloc sanitaire de la cour de récréation
10-	Travaux de renforcement et de rehaussement du mur d'enceinte

IV- DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les présents TDRs sont élaborés en vue du recrutement d'un bureau d'étude chargé de l'étude de faisabilité qui sera menée pour évaluer la possibilité de réhabilitation / construction de la prison de Pétion-ville.

La réhabilitation de la prison de Pétion-ville constitue l'une de priorité de la DAP qui souhaite vivement que l'INL et le PNUD interviennent en vue d'achever la prison de Pétion-ville, qui est conçue comme un établissement à deux étages destinés aux détenus atteints de maladies contagieuses telles que la tuberculose, et le COVID-19, etc... La DAP a achevé la construction de la majeure partie du premier étage. Etant donné que les plans ne sont pas disponibles, la mission du bureau d'étude consistera à déterminer si la construction existante est solide et permettrait la continuité des travaux tout en restant conforme aux normes internationales. Le bureau d'étude effectuera une évaluation détaillée de la structure existante, y compris la plomberie, l'électricité, et des considérations architecturales. Le rapport identifiera les défauts de la structure existante qui devraient être corrigés pour que le bâtiment final soit conforme aux normes internationales.

V- MANDAT DE LA MISSION

Le bureau d'étude établira, sa mission conformément aux normes techniques en vigueur et selon le respect des règles de l'art. En outre, il se conformera aux instructions qui lui sont données par le Maître d'Ouvrage.

Dans cette première phase du projet la mission consistera en une étude de faisabilité chiffrée d'une solution d'ensemble, accompagnée de variantes éventuelles permettant

Etude de faisabilité de la prison civile de Pétion-ville (PNUD/INL)

l'achèvement des travaux de construction de la prison de Pétion-ville. Il correspondra à une étude descriptive, explicative et justificative des dispositions techniques des différents ouvrages.

Elle comprend:

- Un état des lieux des ouvrages à réhabiliter/ construire dans le cadre de la continuité des travaux. .
- Les plans (Plan de situation, Plan de masse, et tout autre s'avérant utile pour la phase conception.
- Des propositions techniques pour les infrastructures.
- Une estimation (cout et de temps) sommaire des travaux pour chacune des solutions envisagées ;
- Une note descriptive et justificative des solutions proposées;
- Tout autre élément d'information utile a la conception et l'exécution des différents ouvrages.
- Un Rapport sur les évaluations environnementales et sociales des infrastructures à réaliser dans le cadre de ces travaux.

VI- PRODUIT ATTENDUS

- 1- Un rapport d'évaluation technique détaillée de la structure des différents ouvrages du site. Ce rapport présentera un diagnostic des différentes structures et les différentes solutions envisageables.
- 2- Un rapport d'évaluation techniques des travaux d'électricité et de plomberie déjà mis en œuvre. Ce rapport présentera un diagnostic des travaux déjà réalisés et les solutions appropriées.
- 3- Un rapport faisant état des impacts sociaux et environnementaux de la construction de ce centre carcéral et les mesures à appliquer pendant l'exécution en vue de la protection de l'environnement.

P.S Les documents doivent être produits en français et en Anglais. Ils doivent être remis en format électronique et en format dur (Format papier).

VII- PROFIL DU BUREAU D'ETUDE

La firme devra être un bureau d'études, reconnu, spécialisé dans les études de Génie Civil ayant une bonne expérience dans le domaine des études d'infrastructures (10 ans minimum).

Personnel requis:

Le personnel clé que le bureau d'étude doit mobiliser pour réaliser les prestations demandées comprendra les membres dont les profils sont indiqués ci-après :

- 1- Un ingénieur civil spécialisé en structure, ayant au moins dix (10) années d'expérience dans les domaines des constructions civiles et des expériences prouvées dans les calculs de structure.
- 2- Un architecte ayant au moins une expérience de dix (10) ans dans le domaine de la conception de bâtiment.
- 3- Un ingénieur géologue ou géotechnicien ayant au moins 7 ans d'expérience dans le domaine d'étude de sol .
- 4- Un expert en environnement ayant 5 au moins ans dans le domaine d'étude d'impact environnemental
- 5- Un ingénieur électromécanicien ayant au moins 7 ans d'expérience dans les domaines de l'électricité de bâtiment, de climatisation et de plomberie.
- 6- Un technicien électricité de bâtiment ayant au moins 7 ans d'expérience dans le domaine
- 7- Un technicien en plomberie ayant au moins 10 ans d'expérience dans le domaine.



Rez-de-chaussée du Bâtiment



Vue de face du site



Étage du bâtiment



Vue arrière du site